

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **8 novembre 2022 à 19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2022-11-625

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

Ajout à l'ordre du jour :

19.1 Commission Relève Blainville – Prolongation du mandat de deux membres-citoyens et nomination d'un élu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-626

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette que le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 octobre 2022** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2022-11-627

RÈGLEMENT 1266-5

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1266-5 modifiant le Règlement 1266 interdisant le virage à droite au**

feu rouge à certaines intersections dont l'objet est d'interdire le virage à droite de 7h à 21h à l'intersection du chemin Notre-Dame, direction Ouest, vers le boulevard Michèle-Bohec Nord.

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1266-5 modifiant le Règlement 1266 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections**.

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1418-178
2022-11-628

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-178 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de **MODIFIER** les limites des zones C-355 et C-550 et de **REVOIR** les normes autorisées dans la zone C-550.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1418-179
2022-11-629

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-179 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de revoir les usages et les normes dans la zone P-593 (Parc équestre de Blainville).

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1636-3
2022-11-630

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1636-3 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville** dont l'objet vise principalement l'indexation des rentes aux retraités.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1636-3 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville**.

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1637-3
2022-11-631

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1637-3 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime**

complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville dont l'objet vise principalement l'indexation des rentes aux retraités.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1637-3 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville**.

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1666
2022-11-632

M^{me} Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1666 décrétant l'acquisition de deux camions d'élévation neufs pour le Service de la sécurité incendie, et un emprunt de 5 000 000 \$ à cette fin**.

M^{me} Marie-Claude Perron dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1666 décrétant l'acquisition de deux camions d'élévation neufs pour le Service de la sécurité incendie, et un emprunt de 5 000 000 \$ à cette fin**.

RÉSOLUTION... DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-02638
2022-11-633 232, RUE BRUCHÉSI

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition s'inscrit dans un projet de subdivision de lots pour la construction de quatre (4) nouvelles résidences unifamiliales isolées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 232, rue Bruchési.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-02639
2022-11-634 234, RUE BRUCHÉSI

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition s'inscrit dans un projet de subdivision de lots pour la construction de quatre (4) nouvelles résidences unifamiliales isolées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 234, rue Bruchési.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-02640
2022-11-635 236, RUE BRUCHÉSI

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition s'inscrit dans un projet de subdivision de lots pour la construction de quatre (4) nouvelles résidences unifamiliales isolées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 236, rue Bruchési.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-636**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-02735
1106, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'un nouveau bâtiment à usage commercial.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que soit autorisée la démolition du bâtiment commercial situé au 1106, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-637**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-02736
2, 81^E AVENUE EST**

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'un bâtiment à usage commercial.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 2, 81^e Avenue Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-638**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 18 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **18 octobre 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-639**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
SPÉCIAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion spéciale du **29 septembre 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-640

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00136
PROJET INTÉGRÉ – PHASE 1
BÂTIMENT MIXTE RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL (PROPORTION
DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE CLASSE 1 ET NOMBRE
D'ENTRÉES CHARRETIÈRES)
(LOTS 5 734 078 ET 5 971 149 À 5 971 154)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-09-06.1** du 29 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant qu'il soit accordé aux lots **5 734 078 et 5 971 149 à 5 971 154** du Cadastre du Québec (*boulevard Michèle-Bohec*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Qu'une proportion minimale de 50 % de matériau de la classe 1 soit autorisée pour chacune des façades du bâtiment de la phase 1**, alors que le Règlement 1418 de zonage exige une proportion minimale de 70 % pour toutes les façades donnant sur une rue;
- **Une 3e entrée charretière pour le projet intégré**, alors que le Règlement 1418 de zonage n'autorise qu'un maximum de 2 entrées charretières.

Le tout, à la condition suivante :

- Que l'entrée charretière additionnelle serve uniquement aux véhicules d'urgence et de service, tels que ceux d'Hydro-Québec.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-641

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00137
HABITATIONS MULTIFAMILIALES EXISTANTES (SUPERFICIE DES
ÎLOTS DE VERDURE)
910, 912 ET 916, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOTS 6 220 229, 6 434 080 ET 6 434 082)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-10-06.4** du 18 octobre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par M^{me} Nicole Ruel qu'il soit accordé aux lots **6 220 229, 6 434 080 et 6 434 082** du Cadastre du Québec (*910, 912 et 916, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE des ilots de verdure d'un minimum de 6 mètres carrés et d'une largeur variant entre 0,80 mètre et 1,40 mètre**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'un îlot de verdure doit respecter une superficie minimale de 11 mètres carrés et une largeur minimale de 2,5 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-642**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00140
BÂTIMENT COMMERCIAL PROJETÉ (LOCALISATION D'UNE AIRE
DE STATIONNEMENT)
1106, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 2 270 992)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-10-06.2** du 18 octobre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **2 270 992** du Cadastre du Québec (*1106, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

- **Une aire de stationnement à 3 mètres d'une ligne de rue**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit une distance minimale de 6 mètres;
- **Une aire de stationnement en cour arrière**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-352, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, les aires de stationnement sont autorisées uniquement dans la cour avant et dans les cours latérales.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-643**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00146
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE (TOTAL DES MARGES
LATÉRALES)
7, RUE YVAN
(LOT 2 658 431)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-10-06.3** du 18 octobre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par M^{me} Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 658 431** du Cadastre du Québec (*7, rue Yvan*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un total des marges latérales de 5,30 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-103, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un total des marges latérales de 6 mètres est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-644**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00147
HABITATION TRIFAMILIALE EXISTANTE (PROFONDEUR DE MURS
EN PORTE-À-FAUX)
152-156, RUE DES PEUPLIERS
(LOT 2 271 975)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-10-06.1** du 18 octobre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par M^{me} Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 271 975** du Cadastre du Québec (*152-156, rue des Peupliers*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une profondeur de murs en porte-à-faux de 0,85 mètre**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit une profondeur maximale de 0,60 mètre.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-645**

**OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2022-00028
LOTS PROJETÉS 6 543 904 ET 6 543 905
(70, RUE MARIE-ANTOINETTE)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 543 904 et 6 543 905** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 1 393,5 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 543 904 et 6 543 905** du Cadastre du Québec, préparé par Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, daté du 29 septembre 2022, minute 23 671, dossier 92628-B1rpl, le versement d'une somme d'argent équivalent à 10 % de la valeur marchande des lots mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05-810-10-000 (*Fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-646**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2022-00017**

ATTENDU la recommandation du 29 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant le projet suivant :

PIIA – 2022-00017

**Boulevard Michèle-Bohec
(Lots 5 734 078 et 5 971 149 à 5 971 154)
Nouvelle construction - Bâtiment mixte
Recommandation C.C.U. 22-09-05.1 et plans (Annexe A)**

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet **2022-00017**, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à l'exception de la condition suivante :

- Que les postes de transformation sur socle, les cabinets de sectionnement sur socle et les génératrices soient remplacés par une chambre annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-647**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2022-00138, 2022-00139, 2022-00142, 2022-00027,
2022-00144, 2022-00118, 2022-00114 ET 2022-00135**

ATTENDU les recommandations du 18 octobre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2022-00138

**1106, boulevard du Curé-Labelle
Nouvelle construction - Bâtiment commercial
Recommandation C.C.U. 22-10-05.1 et plans (Annexe A)**

PIIA – 2022-00139

**26, rue du Montlevin
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation C.C.U. 22-10-05.2 et plans (Annexe B)**

PIIA – 2022-00142

**61, rue de Montjay
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation C.C.U. 22-10-05.3 et plans (Annexe C)**

PIIA – 2022-00027

**756, boulevard du Curé-Labelle
Impôt Blainville
Enseigne détachée
Recommandation C.C.U. 22-10-05.4 et plans (Annexe D)**

PIIA – 2022-00144	20, rue Émilien-Marcoux Antonelli et Morel / Commandare Technologies Enseignes détachées et murale Recommandation C.C.U. 22-10-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2022-00118	350, boulevard de la Seigneurie Ouest Tim Hortons Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 22-10-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2022-00114	400, boulevard de la Seigneurie Ouest Marché Express Enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 22-10-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2022-00135	350, rue Legault Unox Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-10-05.8 et plans (Annexe H)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00138, 2022-00139, 2022-00142, 2022-00027, 2022-00144, 2022-00118, 2022-00114 et 2022-00135**, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à H »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2022-11-648	APPROBATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1418-178 P1
--------------------------------------	--

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette que le *Premier projet de Règlement 1418-178 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **6 décembre 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... 2022-11-649	PROJET INTÉGRÉ DEMANDE PI – 2022-00141 NOUVELLES CONSTRUCTIONS – BÂTIMENTS MIXTES BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC – LOTS 5 734 078 ET 5 971 149 À 5 971 154
--------------------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de nouveaux bâtiments mixtes sur les lots 5 734 078 et 5 971 149 à 5 971 154 (boulevard Michèle-Bohec), correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT la recommandation **22-09-04.1** du 29 septembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI-2022-00141** pour le projet intégré, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, sujets aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à l'exception de la condition suivante :

- Que les postes de transformation sur socle, les cabinets de sectionnement sur socle et les génératrices soient remplacés par une chambre annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-650**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CADRE TEMPORAIRE AU POSTE DE
CONTREMAÎTRE BÂTIMENT AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Jean-Pierre Danis** au poste cadre de « *Contremaître bâtiment* » au Service des travaux publics, pour un remplacement temporaire d'une durée approximative de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-651**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHAUFFEUR HOMME À TOUT FAIRE « C »
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **M. Simon Belhumeur** au poste permanent de « *Chauffeur homme à tout faire « C »* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 6 novembre 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-652**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
INSPECTEUR AUX NORMES PROFESSIONNELLES
ET AU SOUTIEN ORGANISATIONNEL
SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Serge Gagnard** au poste cadre contractuel d'« *Inspecteur aux normes professionnelles et au soutien organisationnel* » au Service de police, à compter du 12 décembre 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le Contrat de travail à durée déterminée, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-653

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POLICIER TEMPORAIRE
SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Jonathan Bolduc** au poste de « *Policier temporaire* » au Service de police, en date du 14 novembre 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-654

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES
TECHNICIENS AUX PERMIS ET INSPECTIONS
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE**

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **M. Jordan Pélissier et Mme Léa Charbonneau** aux postes permanents de « *Technicien aux permis et inspections* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, rétroactivement au 1^{er} et 8 novembre 2022 respectivement, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-655

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 septembre au 15 octobre 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-656

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DE POLICE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Michèle Murray d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service de police** et d'approuver le nouvel organigramme, rétroactivement au 7 novembre 2022, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition du poste d'inspecteur au développement et relations avec la communauté suite à un mouvement interne ainsi qu'au désistement du titulaire du poste;
- Création d'un poste **d'inspecteur aux normes professionnelles et au soutien organisationnel**. Ce poste relèvera du directeur du service;
- Modification de titre de l'inspecteur-chef développement et soutien organisationnel pour **inspecteur-chef au développement et relations avec la communauté**. Les employés relevant du poste aboli relèveront de l'inspecteur-chef au développement et relations avec la communauté;
- Modification d'un poste d'agent à la circulation pour un poste de lieutenant. Ce lieutenant relèvera de l'inspecteur-chef au développement et relations avec la communauté;

- Un poste d'agent auxiliaire relevant de la section patrouille sera dorénavant affecté à la section circulation et soutien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-657

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
ASSURANCE COLLECTIVE
POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU le contrat d'assurance collective octroyé par le regroupement de certaines villes de la Couronne Nord à **BENEVA** (anciennement **LA CAPITALE ASSURANCES**) pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU QUE ce contrat est renouvelable pour trois années additionnelles;

ATTENDU la recommandation du consultant du regroupement, **MALLETTE ACTUAIRES INC.**, de renouveler ce contrat pour l'année 2023, aux conditions négociées par lui auprès de l'assureur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de renouveler le contrat d'assurance collective avec **BENEVA** pour l'année 2023, le tout aux conditions apparaissant aux tableaux des taux et des primes déposés par **MALLETTE ACTUAIRES INC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-658

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-003 P
RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS (CHANTE-BOIS,
D'ALENÇON, DES VIOLETTES, DE LA RENAISSANCE
ET CHAMBÉRY) – ARCHITECTURE DU PAYSAGE
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **ATELIER ESPACE B** pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du réaménagement des parcs Chante-Bois, d'Alençon, des Violettes, de la Renaissance et Chambéry, au montant de **215 333,77\$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1658.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-659

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-009
POSTE DE POMPAGE SANITAIRE DES CHANTERELLES
MISE AUX NORMES
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **GBI EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la mise aux normes du poste de pompage sanitaire des Chanterelles, au montant de **60 649,31 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1664, le tout conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-660

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-013
RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC
DIVERSES RUES
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **8558736 CANADA INC. (CONSULTANTS SANS TRANCHÉE GAME)** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la réhabilitation de conduites d'aqueduc sur diverses rues, au montant de **68 410,12 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1663, le tout conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-661

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-081 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET
SUPERVISION DU PROGRAMME DE TENNIS

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **QUARANTE-ZÉRO INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis pour l'année 2023, au montant de **88 300,80 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-748-10-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-662

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-087
SERVICE D'INSPECTION DE MACHINES FIXES

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9382-8812 Québec inc. (Gestion MMF MP)** pour les services d'inspection de machines fixes pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, au montant de **79 591,44 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-750-00-524.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-663

APPROBATION – RÈGLEMENT 1372-14

ATTENDU QU'en date du 11 octobre 2022, le *Projet de règlement 1372-14* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Règlement 1372-14 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-664

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que **M^{me} Marie-Claude Collin** soit nommée mairesse suppléante pour la période du **9 novembre 2022 au 21 mars 2023 inclusivement**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-665

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

Afin de se conformer à l'article 361 de la Loi sur les élections et le référendum dans les municipalités, Monsieur Francis Allaire divulgue la nature générale de l'intérêt pécuniaire particulier qu'il a en regard de ce point à l'ordre du jour avant le début des délibérations et il s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter.

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-666

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE AVEC GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES (TQM)**

ATTENDU QUE l'entreprise **GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES (TQM)**, filiale d'Énergir et de TC Énergie, a acquis un terrain sur le territoire de Blainville afin d'y construire une station de compression;

ATTENDU QUE l'entreprise TQM s'est engagée, dans une lettre datée du 10 juillet 2020, à investir dans la communauté blainvilloise dans le cadre de son programme appelé « Bâtir solide »;

ATTENDU QUE ce programme prévoit des investissements dans quatre domaines qui reflètent les valeurs de l'entreprise et les besoins des communautés, soit la sécurité, l'éducation, l'environnement et la communauté;

ATTENDU QUE le projet de la Ville de Blainville de construire un parc dans le secteur Chambéry est en cours de planification, que ce projet nécessitera d'importants investissements de la Ville et qu'il correspond aux critères du programme;

ATTENDU le projet d'entente de financement intervenu entre TQM et la Ville de Blainville, lequel prévoit le versement, par TQM, d'une somme totalisant 100 000 \$ pour la réalisation du parc dans le secteur Chambéry.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Blainville l'Entente de Financement avec **GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES (TQM)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-667**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE
LOT 4 657 535
60, RUE ÉMILIE-MARCOUX**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville accorde une mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en sa faveur aux termes des actes publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros **17 590 484 et 21 819 661**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-668**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDES ÉCOLOGIQUES, DE
NON-CONSTRUCTION ET À DES FINS DE CONSERVATION –
QUARTIER CHAMBÉRY**

ATTENDU QUE le Règlement 1418 de zonage exige que soit créé sur chaque immeuble, dans la majorité des zones du quartier Chambéry, une servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation en arrière lot, afin de protéger le milieu naturel qui s'y trouve;

ATTENDU QUE ces servitudes sont établies en faveur de la Ville de Blainville dans le but de promouvoir la conservation et la protection des écosystèmes naturels au bénéfice de la collectivité;

ATTENDU QUE chaque servitude doit faire l'objet d'une description technique par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser de façon générale la signature desdits actes de servitude.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte servitude écologique, de non-construction et à des fins de conservation créée en faveur de la Ville de Blainville dans le quartier Chambéry, conformément à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-669**

**DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1663, 1664 ET 1665**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **24 au 28 octobre 2022** sur les règlements suivants :

- ***Règlement 1663 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard des Fleurs, de mise aux normes du poste de pompage pluvial de la 92^e Avenue Est et de remplacement de vannes sur le réseau d'eau potable, et un emprunt de 1 060 000 \$ à ces fins.***

- ***Règlement 1664 décrétant l'exécution de travaux de remplacement du réseau d'éclairage décoratif sur plusieurs rues, d'inspection et de réparation d'égouts, de mise aux normes du poste de pompage sanitaire des Chanterelles, de la phase 3 du projet de télémétrie pour les postes de pompage, ainsi que de réfection d'émissaires pluviaux, et un emprunt de 2 150 000 \$ à ces fins.***
- ***Règlement 1665 décrétant l'exécution de travaux de construction de la phase 2 des ateliers municipaux, d'amélioration au poste de police, ainsi que du plan de maintien des actifs (PDMA) et un emprunt de 5 780 000 \$ à ces fins.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-670**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 1657 AUTORISANT
L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS POUR DIVERSES ÉTUDES
ET PROJETS SPÉCIAUX, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 420 000
\$ À CETTE FIN**

ATTENDU QUE le 16 août 2022, le conseil adoptait le Règlement 1657 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux, et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 2 dudit règlement prévoit le remboursement de la somme de QUATRE CENT VINGT MILLE DOLLARS (420 000 \$) dont deux cent trente-trois mille dollars (233 000 \$) sont remboursables sur une période de cinq (5) ans et cent quatre-vingt-sept mille dollars (187 000 \$) sont remboursables sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU QUE suite à son analyse du Règlement 1657, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande de modifier la période d'amortissement pour que la totalité soit sur cinq (5) ans, puisqu'il s'agit d'honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* qui permettent au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente la charge des contribuables que par la réduction de la période de remboursement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que l'article 2 du Règlement 1657 soit remplacé par le suivant :

« 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de QUATRE CENT VINGT MILLE DOLLARS (420 000 \$) sur une période de cinq (5) ans ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-671**

**MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE
LOTS 5 352 501, 5 734 078, 5 971 152 À 5 971 154 ET
5 971 149 À 5 971 151 – BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a vendu à **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESTINATION MB15 (maintenant connu comme SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE)**, par acte notarié signé le 18 novembre 2020, lequel a été publié au registre foncier des circonscriptions foncières de Terrebonne et de Deux-Montagnes sous le numéro 25 862 362, les lots 5 352 501, 5 734 078, 5 971 149 à 5 971 154 du cadastre du Québec (ci-après « Acte de vente »);

ATTENDU QUE l'Acte de vente contient une obligation de construire obligeant l'acheteur, la **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE**, à développer l'immeuble vendu selon des caractéristiques et des délais établis;

ATTENDU QUE par sa résolution 2022-02-093, le conseil modifiait l'article 9.3 de l'Acte de vente et accordait à l'acheteur un délai jusqu'au 31 décembre 2022 pour débiter les travaux de construction;

ATTENDU QUE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE a déposé en date du 21 octobre 2022 une nouvelle demande de prolongation du délai pour débiter la construction, vu les pourparlers en cours avec la Ville concernant l'émission du permis de construction.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'apporter la modification suivante à l'entente existante entre la Ville et **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE**, suite à la vente des lots 5 352 501, 5 734 078, 5 971 149 à 5 971 154 du Cadastre du Québec (boulevard Michèle-Bohec), savoir :

- **REPLACER** le délai pour débiter les travaux de construction prévu à l'article 9.3 de l'Acte de vente, modifié par la résolution 2022-02-093, par le délai suivant « au plus tard douze (12) mois après l'émission du permis de construction »;

QUE toutes les autres dispositions ou obligations de l'Acte de vente demeurent inchangées.

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, ou en absence, la greffière adjointe à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-672

APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVÉS

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

ATTENDU le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 16 182 000 \$ en date du 1^{er} novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** aux règlements d'emprunt d'origine suivant, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1406	2 082,99 \$
1426	82 320,44 \$
1478	15 097,84 \$
1542	96 458,30 \$
1555	50 137,80 \$

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-673

DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS
AU 30 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des états comparatifs suivants :

- Un état comparant les revenus et les dépenses de l'exercice financier en cours, à la date du **30 septembre 2022**, avec ceux de l'exercice précédent pour la période correspondante;
- Un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier en cours, à la date du **30 septembre 2022**, avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-674**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois d'**octobre 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-675**

**DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION
DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES
ET TRÉSORIÈRE
EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE
16 182 000 \$ DATÉES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du **Rapport d'adjudication concernant l'émission d'obligations** au montant de **16 182 000 \$** datées du 1^{er} novembre 2022, conformément à l'article 50.1 du *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-11-676**

DON DE VÉLOS À L'ORGANISME SOS VÉLO

ATTENDU QUE la Ville récupère annuellement plusieurs vélos abandonnés sur le territoire, lesquels sont vendus à l'encan;

ATTENDU QUE la vente à l'encan annuelle n'a pas été tenue au printemps dernier;

ATTENDU QUE les vélos prennent beaucoup de place d'entreposage et que le fait de les laisser à l'extérieur durant un hiver complet risque de les endommager encore plus.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant de faire don de vingt-neuf (29) vélos à l'organisme d'aide à l'insertion sociale **SOS VÉLO** qui récupère, répare et revend des vélos usagés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-677

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE
PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS
POUR LES ANNÉES 2023 À 2026**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (*ou MRC ou régies intermunicipales*) intéressées, un regroupement d'achats de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'**UMQ** une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'**UMQ** de déléguer par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'acquisition gouvernementales (**CAG**);

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (*DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés*) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville avait auparavant adhéré à ce regroupement d'achats pour l'appel d'offres numéro 2022-0429-01 effectué par le **CAG** ;

ATTENDU QUE le dernier appel d'offres effectué par le **CAG** portant le numéro 2022-0429-01, originalement sur 3 ans, fut modifié pour une durée d'un an pour des raisons d'instabilité du marché, le **CAG** relance un appel d'offres portant le numéro 2023-8109-50 pour une durée de 3 ans.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la Ville de Blainville :

- **CONFIRME** son adhésion au regroupement d'achats de pneus neufs, rechapés et remoulés pour la période du **1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026**;
- **CONFIE** à l'**UMQ** le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;
- **CONSENT** à ce que l'**UMQ** délègue au **Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)**, l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;
- **S'ENGAGE** à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du **CAG**;
- **S'ENGAGE** à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- **RECONNAISSE** que, selon la politique administrative du **CAG**, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au **CAG** et 0.4% à l'**UMQ**) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;
- **RECONNAISSE**, selon la politique administrative du **CAG**, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du **CAG** et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le **CAG**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-678

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE
PRODUITS D'ABAT-POUSSIÈRE
POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

ATTENDU les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la proposition de l'**UMQ** est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du chlorure de calcium solide en flocons et/ou du chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville de Blainville :

- **CONFIE** à l'**UMQ** le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2023;
- **CONFIE** à l'**UMQ** la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et, de ce fait, accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- **S'ENGAGE**, si l'**UMQ** adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le soumissionnaire à qui le contrat est adjugé;
- **RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- **RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-679

**ADHESION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DU GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC EN INFONUAGIQUE**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec agit à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics, en rendant disponibles des offres infonuagiques par type de bien ou par type de service, dont la durée s'échelonne du 30 avril 2021 au 30 mars 2031.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'adhérer au regroupement d'achats du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'acquisition de licences identifiées au catalogue d'offres infonuagiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-680

**PLAN D'ACTION 2021 À 2024
ET BILAN 2021 À L'ÉGARD DES
PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1)* stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un Plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de réduire les obstacles à cette intégration.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray :

- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt du « *Bilan* » des actions réalisées en 2021 à l'égard des personnes handicapées;
- **D'ADOPTER** le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* pour les années 2021 à 2024, lequel Plan d'action est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **QU'**une copie de ces documents soit transmise à l'**OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC** ainsi qu'à tous les organismes ayant participé à leur élaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-681

**AUTORISATION DE SIGNATURE
AVENANT NO 1
ENTENTE 2008-0005 RELATIVE À LA FOURNITURE
DE SERVICES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE
L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et le **CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)** ont conclu en 2009 une entente pour la location d'un camion incendie (2008-0005), laquelle est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE cette entente doit être modifiée suite au rapport du vérificateur général du Québec 2019-2020 portant sur les activités du CGER.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avenant no. 1 à l'Entente 2008-0005 relative à la fourniture de services entre la Ville de Blainville et le **CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)**, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-682

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE
MONTRÉAL AU PARC ÉQUESTRE**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite de nouveau recevoir l'**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL** pour la tenue d'un concert le 26 juillet 2023 au Parc équestre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser la directrice adjointe, secteur culturel du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville le contrat avec l'**ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL** pour la production d'un concert le mercredi 26 juillet 2023, au Parc équestre et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense de **66 685,50 \$ taxes incluses**, à même les fonds prévus au poste budgétaire 02-715-30-693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-683

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
AJOUT D'UN CIRCUIT ÉLECTRIQUE ET RACCORDEMENT
DU BOÎTIER DE CAMÉRA À L'INTERSECTION DES
BOULEVARDS DU CURÉ-LABELLE ET CÉLERON**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **GÉRALD PAQUETTE ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN ET ASSOCIÉS INC.** pour l'ajout d'un circuit électrique et le raccordement du boîtier de caméra à l'intersection des boulevards du Curé-Labelle et Céleron, au montant de **3 679,20 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-684

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
AJOUT DE MARQUAGE
ZONE D'INTERDICTION D'ARRÊT
419 À 423 BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

ATTENDU QU'il y a présentement une problématique d'accès au stationnement de l'école Plateau Saint-Louis à l'heure d'entrée et de sortie des classes;

ATTENDU QUE cet achalandage accentue les risques de collisions à cause de la densité du trafic et de la proximité du feu de circulation à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et du chemin de la Côte-Saint-Louis.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Serge Paquette de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'ajouter une zone d'interdiction d'arrêt devant l'entrée et la sortie du stationnement, face au 419 à 423 boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-685

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
DIVERSES RUES**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'approuver les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

STATIONNEMENT POUR PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCE PHYSIQUE

Rue Hubert-Aquin (Croquis 2022-14)

- Retrait de deux cases face au numéro civique 83.
- Ajout d'une case face au numéro civique 76.

STATIONNEMENT INTERDIT

Montée Saint-Isidore (Croquis 2022-15)

- Du côté Est de la rue, de chaque côté des boîtes postales, sur une longueur d'environ 40 mètres chacune.

Rue du Colombier (Croquis 2022-17)

- Du côté Ouest de la rue, entre le boulevard de Chambéry et la rue du Nivolet.

**RETRAIT D'ENSEIGNES STATIONNEMENT INTERDIT
DU 15 NOVEMBRE AU 21 MARS**

Rue de Boigne (Croquis 2022-18)

- Du côté Est, entre le numéro civique 32 et le boulevard de Chambéry;
- Du côté Ouest, entre le début de la courbe située près du lot 5 579 264 et le boulevard de Chambéry.

Rue du Nivolet (Croquis 2022-18)

- Du côté Est, entre le boulevard de Chambéry et la rue du Granier;
- Du côté Ouest, entre le boulevard de Chambéry et la rue du Granier.

STATIONNEMENT AUTORISÉ 10 MINUTES

Montée Saint-Isidore (Croquis 2022-15)

- Du côté Est de la rue, devant les boîtes postales, sur une longueur d'environ 10 mètres.

AJOUT D'ENSEIGNES « ARRET »

Rue de Maricourt (Croquis 2022-20)

- A-DEMA0-01 : À l'intersection de la rue de Grand'Maison en direction Nord.
- A-DEMA0-02 : À l'intersection de la rue de Grand'Maison en direction Sud.

Rue de Chanaz (Croquis 2022-21)

- A-CHAN1-01 : À l'intersection de la rue de Montjay en direction Nord.
- A-CHAN1-02 : À l'intersection de la rue de Macornet en direction Sud.
- A-CHAN1-04 : À l'intersection de la rue du Virollet en direction Nord.
- A-CHAN1-03 : À l'intersection de la rue du Virollet en direction Sud.
- A-CHAN1-05 : À l'intersection de la rue de Miremont en direction Est.
- A-CHAN1-06 : À l'intersection de la rue de Lémenc en direction Ouest.

Rue de Macornet (Croquis 2022-21)

- A-MACO0-01 : À l'intersection de la rue de Chanaz en direction Est.

Rue de Montjay (Croquis 2022-21)

- A-MONT5-01 : À l'intersection de la rue de Chanaz en direction Ouest.

Rue du Virollet (Croquis 2022-21)

- A-VIRO0-01 : À l'intersection de la rue de Chanaz en direction Est.

Rue de Miremont (Croquis 2022-21)

- A-MIRE0-01 : À l'intersection de la rue de Chanaz en direction Nord.

Rue de Lémenc (Croquis 2022-21)

- A-LEME0-01 : À l'intersection de la rue de Chanaz en direction Sud.

QUE ces croquis soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-686

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-048 P
COLLECTE, TRANSPORT, ÉLIMINATION ET/OU RECYCLAGE DES
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-10-487** adoptée le 13 octobre 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la collecte, le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la collecte, le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux pour l'année 2023, au montant de **56 466,02 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-452-10-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-687

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-111
GESTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
MARCEL-AYOTTE
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-12-702** adoptée le 14 décembre 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour la gestion du réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte, pour l'année 2023 au montant de **29 264,90 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-413-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-688

ACCEPTATION DU PROJET
DOSSIER 7220-2021-003
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
RUE DES CHARMETTES (PHASE 3) ET RUE À ÊTRE NOMMÉE

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales de la rue des Charmettes (phase 3) et d'une rue à être nommée (*Dossier 7220-2021-003*) soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;

- **ACCEPTE** les plans **BL2021-046-C00** à **BL2021-046-C07**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **AUTORISE** que la firme **CDGU** dépose une déclaration de conformité et/ou une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 LQE auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **CDGU** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III** du **RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-689

ACCEPTATION DU PROJET
DOSSIER 7220-2022-001
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
RUES DE CHANAZ (PHASE 3), DU MONT-BLANC (PHASE 1), DU
VIROLLET (PHASE 1) ET RUE À ÊTRE NOMMÉE (PHASE 1)

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales des rues de Chanaz (phase 3), du Mont-Blanc (phase 1), du Virollet (phase 1) et d'une rue à être nommée (phase 1) (*Dossier 7220-2022-001*) soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTE** les plans **BL22-018-C00** à **BL22-018-C08**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **AUTORISE** que la firme **CDGU** dépose une déclaration de conformité et/ou une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 LQE auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **CDGU** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III** du **RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-690

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2018-039-S
SECTEUR DU BLAINVILLIER
COLLECTE DES EAUX USÉES
SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser une dépense additionnelle de **14 193,66 \$ taxes incluses**, pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de collecte des eaux usées dans le secteur du Blainvillier, payable à la firme **SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.**, de modifier le contrat en conséquence, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense supplémentaire à même les fonds prévus au *Règlement 1593-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-11-691

COMMISSION RELÈVE BLAINVILLE
PROLONGATION DU MANDAT DE DEUX MEMBRES-CITOYENS ET
NOMINATION D'UN ÉLU

ATTENDU QUE la commission Relève Blainville s'adresse aux jeunes Blainvilloises et Blainvillois, âgés de 18 à 35 ans, désireux de s'engager dans la vie municipale et qui veulent réaliser des projets mobilisateurs pour l'avenir de la Ville;

ATTENDU QUE le mandat des membres-citoyens est d'une durée de deux ans et qu'il est renouvelable;

ATTENDU QUE le mandat de **Mme Gabriela Turmel** et de **M. Emmanuel Cormier** s'est terminé en septembre 2022;

ATTENDU QU'un élu siège à cette commission.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Serge Paquette :

- De renouveler le mandat de **Mme Gabriela Turmel** et de **M. Emmanuel Cormier** à titre de membres-citoyens sur la commission Relève Blainville, et ce, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 15 septembre 2024;
- De modifier la résolution 2022-01-041, adoptée à la séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2022, de façon à nommer **M. Jean-François Pinard** comme délégué à la commission Relève Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2022-11-692

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la séance soit levée à 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER